**CRITÈRES D’ÉVALUATION**

|  |
| --- |
| **MODÈLE**  **DIRECTIVES**  **IMPORTANT** : Les critères énumérés ci-dessous ne visent qu’à fournir un exemple si ces critères étaient pertinents pour votre exigence. Dans la pratique, vous devriez avoir un petit nombre de critères qui s’articulent principalement autour du nombre de projets ou d’années d’expérience dans un ou plusieurs domaines précis et quelques exemples de projets. De plus, l’évaluation des études, de la langue, des références, de la méthode, des plans de travail, de la compréhension, etc., ont des avantages et des inconvénients qui devraient être discutés avec votre agent de négociation des marchés.   1. Déterminer les compétences que doivent démontrer les soumissionnaires pour vous convaincre de leur capacité d’accomplir le travail; 2. Choisir le type de critères qui peuvent le mieux démontrer ces compétences; 3. Remplacer le texte en rouge et/ou souligné par le texte relatif à votre exigence; 4. Confirmer ou remplacer le texte en bleu en fonction de votre exigence ou de vos préférences; 5. Modifier le texte de l’espace réservé (en noir) pour l’adapter à votre exigence, au besoin; 6. Ajouter des notes aux critères de ressource cotés en fonction de leur importance relative à la capacité du soumissionnaire d’accomplir le travail; 7. Ajouter au besoin des critères supplémentaires, selon la structure affichée; 8. Supprimer les critères qui sont moins pertinents pour votre exigence ou qui sont moins efficaces pour déterminer la compétence des soumissionnaires; 9. Examiner l’exhaustivité et l’exactitude des critères d’évaluation (*y compris le titre dans le pied de page*); 10. Sélectionner tout le texte du document pour le mettre en noir et supprimer le soulignement; 11. S’assurer que la mise en forme du document est correcte (*p. ex.* *numéroter les exigences de façon séquentielle et supprimer les présentes directives*). |

1. **MÉTHODE DE SÉLECTION**

1.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit :

(a) se conformer à toutes les exigences administratives (*précisées dans le présent document d’appel d’offres*);

(b) répondre à tous les critères techniques obligatoires (*précisés à la section 2*);

(c) obtenir le minimum requis de points cumulés pour les critères techniques cotés (*précisés à la section 3*).

1.2 La soumission recevable qui sera la meilleure proposition du point de vue de la valeur technique et du prix (xx % mérite/xx % prix) sera recommandée pour l’attribution du contrat.

1. **CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

2.1 Pour être déclarée recevable, la soumission doit répondre à tous les critères techniques obligatoires précisés ci-dessous.

2.2 Le soumissionnaire doit fournir des documents pour appuyer ses déclarations selon lesquelles il répond à chaque critère. Chaque critère doit être abordé séparément.

|  |  |
| --- | --- |
| **O1** | **Expérience dans la prestation de services associés à la gestion du changement**  Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 10 années ou projets d’expérience pertinente dans la prestation de stratégies ou de plans de gestion du changement au cours des 15 dernières années. Cette expérience peut avoir été obtenue dans le secteur public ou privé.  *Soumettre le formulaire A de la section 4.2 : « Liste sommaire de l’expérience de la ressource proposée » pour prouver que la ressource répond à ce critère.* *Énumérer seulement les projets qui répondent à ce critère.* |
| **O2** | **Expérience de rôle de premier plan\* dans le cadre d’une initiative de gestion du changement liée à la transformation du milieu du travail au sein du secteur public**  Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience de **rôle de premier plan\*** dans le cadre d’une initiative de gestion du changement liée à la transformation du milieu du travail au sein du secteur public, dans les secteurs suivants :   * Aménagement et déménagement * Gestion de l’information * Technologie de l’information * Ressources humaines   Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins un projet démontrant une expérience pertinente en aménagement ou déménagement, et un projet démontrant une expérience pertinente dans un des trois autres secteurs ci-dessus au cours des 10 dernières années.  \*Le **rôle de premier plan** est défini comme le fait d’« être impliqué de manière à avoir une incidence importante sur l’initiative » à titre, par exemple, de chef d’équipe, de gestionnaire de projet, de gestionnaire du changement, etc.  *Soumettre le formulaire A de la section 4.2 : « Liste sommaire de l’expérience de la ressource proposée » pour prouver que la ressource répond à ce critère.* *Énumérer seulement les projets qui répondent à ce critère.* |
| **O3** | **Études**  Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme universitaire d’une université reconnue dans une discipline connexe à la gestion du changement. |
| **O4** | **Exigences linguistiques**  Le soumissionnaire doit attester que la ressource proposée est capable de parler, de lire et d’écrire en anglais et/ou français au niveau de compétence désigné au gouvernement comme CBC : compréhension de l’écrit (niveau avancé), expression écrite (niveau intermédiaire) et interaction orale (niveau avancé).  *Les soumissionnaires doivent se référer à la grille des compétences linguistiques fournie à l’annexe A.* |

1. **CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**

3.1 Les offres qui satisfont à toutes les exigences techniques obligatoires précisées ci-dessus seront évaluées minutieusement et cotées conformément aux critères d’évaluation ci-dessous.

3.2 Pour être jugée recevable, une offre doit obtenir un résultat total supérieur à xx % du maximum de points possible pour chacun des critères techniques cotés précisés ci-dessous.

3.3 Le soumissionnaire doit fournir des documents pour appuyer ses déclarations selon lesquelles il répond à chaque critère.

|  |  |
| --- | --- |
| **C1** | **Expérience à mobiliser la haute direction** (*maximum de* ***20****points*)  Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus de dix (10) années d’expérience pertinente à fournir des conseils et une orientation à la haute direction\* sur la résistance au changement, le changement de culture ou la transformation du milieu du travail dans le secteur public ou l’industrie privée au cours des vingt-cinq (25) dernières années.  **Notation :**  De 10 à 13 ans = 10 points  De 13 à 16 ans = 15 points  De 16 ans à plus de 20 ans = 20 points  *\*Un cadre supérieur est défini comme une personne au sein d’une organisation qui détient un des postes dont le rang est le plus élevé dans la structure d’autorité et de reddition de comptes.*   * *Pour l’application de la présente DP, les cadres supérieurs peuvent comprendre, au sein du secteur public, les postes suivants : sous-ministre (SM), sous-ministre délégué, sous-ministres adjoints (SMA), dirigeant principal de l’information (DPI), dirigeant principal des finances (DPF), ainsi que d’autres postes de niveau EX-01 (ou équivalent) ou supérieur.*      * *Dans le secteur, privé, le cadre supérieur fait partie des propriétaires, des cadres de l’entreprise ou du conseil d’administration de l’organisation ou se rapporte directement à eux.* *Le cadre supérieur peut comprendre le président, le vice-président (VP), le dirigeant principal des finances, le dirigeant principal de l’information, l’administrateur en chef des opérations, le président-directeur général (PDG), un membre du comité directeur, un directeur ou un partenaire.*   *Soumettre le formulaire A de la section 4.2 : « Liste sommaire de l’expérience de la ressource proposée » pour prouver que la ressource répond à ce critère.* *Énumérer seulement les projets qui répondent à ce critère.* |
| **C3** | **Expérience de XYZ** (*maximum « x » points*)  Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée compte plus de « X » projets ou années d’expérience pertinente en prestation de services XYZ ou en réalisation de produits livrables XYZ au cours des « Y » dernières années.  **Cote** : « X » points seront accordés pour chaque « X » projets ou années d’expérience pertinente supplémentaires jusqu’à concurrence de « Y » projets ou années.  *Soumettre le formulaire A de la section 4.1 : « Liste sommaire de l’expérience de la ressource proposée » pour prouver que la ressource répond à ce critère.* *Énumérer seulement les projets qui répondent à ce critère.* |
| **C4** | **Exemple de projet(s)** (*maximum de* ***40****points*)  Le soumissionnaire devrait décrire deux (2) projets qui démontrent l’expérience pertinente de la ressource proposée à livrer des projets de portée et nature semblables à celles décrites dans « Annexe A – Énoncé des travaux » au cours des 10 dernières années, dont les objectifs de projet ont été atteints.  **Cote** : Un maximum de « **20** » points sera attribué pour chaque exemple d’expérience pertinente selon l’échelle suivante :   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | Points | Condition |  | Points | Condition | | 10 | Le projet est très similaire1 à l’EDT quant au contexte, à l’objectif et au travail entrepris. |  | 10 | Le projet est comparable à l’EDT quant à la portée2, à l’échelle3, au caractère récent4 et au rôle5 (4/4). | | 8 | Le projet est généralement similaire à l’EDT quant au contexte, à l’objectif et au travail entrepris. | + | 8 | Le projet est comparable à l’EDT quant à la portée, à l’échelle, au caractère récent et au rôle (3/4). | | 6 | Le projet est assez similaire à l’EDT quant au contexte, à l’objectif et au travail entrepris. |  | 6 | Le projet est comparable à l’EDT quant à la portée, à l’échelle, au caractère récent et au rôle (2/4). | | 0 | Le projet n’est pas similaire à l’EDT quant au contexte, à l’objectif et au travail entrepris. |  | 0 | Le projet est comparable à l’EDT quant à la portée, à l’échelle, au caractère récent et au rôle (<2). |   Total : 100 % des « **40** » points maximum alloués.  Définitions   1. Similarité : degré de comparabilité du contexte, de l’objectif et du travail du projet fourni en exemple avec l’exigence décrite dans l’EDT. 2. Portée : degré de comparabilité de la diversité des services offerts par la ressource proposée avec la diversité des services requis pour exécuter l’exigence décrite dans l’EDT. 3. Échelle : degré de comparabilité du niveau d’effort offert par la ressource proposée avec l’effort requis pour exécuter l’exigence décrite dans l’EDT. 4. Rôle : mesure dans laquelle la ressource proposée a agi comme expert en la matière ou spécialiste du processus, a dirigé les travaux à titre de contribution dans le cadre de l’affectation et a agi de façon autonome. 5. Récence : dernière fois où le projet fourni en exemple a été réalisé au cours des « 10 » dernières années.   *Soumettre le formulaire B de la section 4.3, « Exemple de projets », pour prouver la conformité à ce critère.* |
| **C5** | ***Méthode*** *(maximum de* ***50****points)*  Le soumissionnaire doit adopter une approche et méthode détaillées pour l’exécution des travaux.  **Cote** : Un maximum de « **50** » points sera attribué pour chaque approche et méthode proposée selon l’échelle suivante :   |  |  | | --- | --- | | Points | Condition | | 50 | La méthode aborde tous les aspects de l’exigence et est jugée efficace pour l’atteinte des objectifs de l’exigence. | | 35 | La méthode aborde tous les aspects de l’exigence et est jugée moyennement efficace pour l’atteinte des objectifs de l’exigence. | | 25 | La méthode aborde seulement certains aspects de l’exigence et est jugée quelque peu efficace pour l’atteinte des objectifs de l’exigence. | | 0 | La méthode n’aborde pas les aspects clés de l’exigence et n’est pas jugée efficace pour l’atteinte des objectifs de l’exigence. |   Les critères à respecter pour la méthode sont, entre autres :   * Les sources d’information et les méthodes de collecte de données; * Les intervenants proposés aux fins de consultation et l’approche adoptée pour cette consultation; * L’approche adoptée pour l’analyse de l’information; * Le mode de présentation des observations, analyses, constatations, conclusions et recommandations; * Les responsabilités, relations et rôles proposés pour les ressources du projet, entre autres.   *La réponse ne doit pas dépasser deux (2) pages.* |
| **C6** | **Plan de travail** *(maximum «****20****» points)*  Le soumissionnaire devrait soumettre un plan détaillé pour l’exécution des travaux.  **Cote** : Un maximum de « **20** » points sera attribué pour le plan de travail proposé selon l’échelle suivante :   |  |  | | --- | --- | | Points | Condition | | 20 | Le plan de travail aborde tous les aspects du travail et le calendrier est réaliste et respecte les délais. | | 15 | Le plan de travail aborde les aspects clés du travail et le calendrier est généralement réaliste. | | 10 | Le plan de travail aborde seulement certains aspects du travail et le calendrier n’est généralement pas réaliste. | | 0 | Le plan de travail n’aborde pas les aspects clés du travail et le calendrier n’est pas réaliste. |   . |
| **C7** | **Compréhension** (*maximum «****40****» points*)  Le soumissionnaire doit déterminer deux (2) enjeux considérés comme les obstacles les plus importants à l’atteinte de l’objectif de l’exigence et proposer une solution à chacun d’eux.  **Cote** : Un maximum de « **20** » points sera alloué pour chaque enjeu cerné et stratégie proposée, conformément à l’échelle suivante :   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | Points | Condition |  | Points | Condition | | 10 | On juge que l’enjeu est susceptible de survenir et qu’il a une incidence négative importante. |  | 10 | On juge que la stratégie permet d’éviter ou d’atténuer de manière significative l’enjeu et qu’elle permet une utilisation efficace des ressources. | | 7 | On juge que l’enjeu est susceptible de survenir ou qu’il a une incidence négative importante. | **+** | 7 | On juge que la stratégie permet d’atténuer quelque peu l’enjeu et qu’elle est viable. | | 0 | On juge que l’enjeu n’est pas susceptible de survenir et qu’il n’a aucune incidence négative importante. |  | 0 | On juge que la stratégie de réponse ne permet pas d’atténuer l’enjeu et n’est pas viable. |   Total : 100 % des « **40** » points maximum alloués (*2 enjeux x [max. 20 + 20] = 40* points).  *La réponse ne doit pas dépasser une (1) page.* |

1. **FORMULAIRES DE RÉPONSE AUX SOUMISSIONS**

4.1 La justification du respect des critères relatifs aux ressources doit employer la présentation contenue dans les formulaires suivants, comme l’exige chacun des critères. Les soumissionnaires peuvent utiliser plus d’espace que ce qui est illustré dans le formulaire-modèle, en respectant tout nombre limite de pages indiqué dans les critères relatifs aux ressources.

4.2 *Formulaire A : « Liste sommaire de l’expérience de la ressource proposée »*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| No | Début  *mm-aa* | Fin  *mm-aa* | Organisation  cliente | Projet ou programme | Rôle de la  ressource | Services  fournis |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

4.3 *Formulaire B : « Exemple de projet »*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| No | Organisation cliente | Nom de la référence | | Téléphone | | Courriel |
| Nom du projet | Rôle de la ressource | | | | |
| Description du projet | Participation de la ressource | | | | |
| Date de début (*mm-aa*) | Date de fin (*mm-aa*) | | Jours d’effort | |
| Services offerts | | | | |